



Création d'entreprise dans la même activité qu'en tant qu'employé

Par **katuly**, le **23/02/2010** à **13:38**

Bonjour,
mon entreprise a été racheté par un concurrent avec qui je n'ai encore rien signé. Mon ancien contrat de travail, donc normalement toujours en cours, ne mentionne aucune clause de non concurrence. Puis-je me mettre à mon compte dans exactement la même activité professionnelle, probablement avec les mêmes clients sans risquer des poursuites juridiques de mon nouvel employeur?
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **rolph**, le **24/02/2010** à **11:24**

Bonjour,
Si vous n'êtes pas tenu par une clause de non concurrence, et que vous concurrenz votre ancien employeur loyalement... a priori pas de problème.